

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE CHARENTE MARITIME

COMMUNE DE MONTENDRE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2017

Convocation du 29 juin 2017 – Transmise le 29 juin 2017 – Affichée le 29 juin 2017

* * * * *

L'an deux mil dix-sept, le 3 juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MONTENDRE – CHARDES – VALLET, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de MONTENDRE, Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Patrick GIRAUDEAU.

PRESENTS : MM GIRAUDEAU P., DIEZ E., POUJADE Y., LATHIERE M., TUGAS M-N, POUJADE L., PIEFORT D., DEFAYE D., BOULLE C., MAIMBOURG S., SANDRA N., LAUZEL N., LATHIERE-JOLY R., GRUEL M., CAILLET F-X., CRIARD-HERAUD J.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Céline BRIAUD (Pouvoir à Mme Elisabeth DIEZ), Mme TACHDJIAN-GERVAIS Jacqueline (Pouvoir à Madame Marie-Noëlle TUGAS), M. Bernard LALANDE (Pouvoir à Monsieur Patrick GIRAUDEAU).

Madame Sandra NICOLLE est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Premier Adjoint soumet à l'approbation du Conseil municipal le procès-verbal de la réunion du 10 avril 2017. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION n° 17240DE030720171 :

DM n° 1 : VIREMENT DE CREDITS :

Monsieur le Troisième Adjoint expose que les travaux de réhabilitation du local associatif sont presque terminés, des avenants au marché de travaux ont été pris et il est nécessaire de prévoir un virement de crédits des dépenses imprévues 022 sur l'opération 233 d'un montant de 3 000 € afin de régler ces dépenses supplémentaires.

Sur proposition de Premier Adjoint, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstentions		
Vote	Unanimité	

DECIDE :

- de voter le virement de crédits comme ci-dessous détaillé.

SECTION FONCTIONNEMENT - Article	Diminution	Augmentation
022 – Dépenses imprévues	- 3 000 €	
023 – Virement à la section d'investissement		+ 3 000 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	- 3 000 €	+ 3 000 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - Article/Opération	Dépenses	Recettes
2313/233 - Construction	+ 3 000 €	
021 – Virement de la section de fonctionnement		+ 3 000 €
TOTAL INVESTISSEMENT	+ 3 000 €	+ 3 000 €

DELIBERATION n° 017240DE030720172 :

INDEMNITE COMPENSATRICE DE CONGES AGENT TITULAIRE PARTANT A LA RETRAITE :

Monsieur le Troisième Adjoint rappelle que, par délibération n° 017240DE200320172 en date du 20 mars 2017, il a été décidé, en application de la jurisprudence européenne issue de l'arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne n° C-337/10 du 3 mai 2012, d'octroyer une indemnité compensatrice de congés payés non-pris pour cause d'indisponibilité physique des agents titulaires partant à la retraite.

Pour mémoire, le droit communautaire primant le droit national, cette jurisprudence trouve à s'appliquer.

Lors de sa séance du 20 mars 2017, le Conseil Municipal avait validé le principe de payer les congés non pris pour cause de maladie d'un agent partant à la retraite, soit 1/30^{ème} du salaire brut hors prime du dernier mois de l'année concernée multiplié par le nombre de congés restants dus dans la limite de 20 jours par année concernée.

Il s'avère que ces modalités de calcul doivent être modifiées en application des dispositions croisées de l'arrêt de la CJUE n° C-337/10 sus-cité, de l'article 5 du décret n° 88-145 du 15 février 1988 et de l'article 20 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983.

Il expose qu'en application de ces dispositions, le montant de l'indemnité compensatrice de congés payés sera calculé sur les bases suivantes :

- L'indemnisation est plafonnée à 20 jours pour une année entière au lieu de 25. Le calcul du nombre de jour de congés à indemniser est donc effectué selon la formule suivante : plafond du nombre de jours de congés / 12 mois X nombre de mois de l'année avant la date de départ à la retraite ;
- Montant de l'indemnité compensatrice jour de congé non-pris égal au 1/10e de la rémunération totale brute annuelle /25 ;
- Le montant de la rémunération totale brute annuelle à prendre en compte comprend le traitement indiciaire, le supplément familial de traitement, les primes et les indemnités.

Sur proposition du Premier Adjoint, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstentions		
Vote	Unanimité	

- Modifie sa délibération n° 017240DE200320172 du 20 mars 2017 selon les modalités suivantes :
 - L'indemnisation est plafonnée à 20 jours pour une année entière au lieu de 25. Le calcul du nombre de jour de congés à indemniser est donc effectué selon la formule suivante : plafond du nombre de jours de congés / 12 mois X nombre de mois de l'année avant la date de départ à la retraite ;
 - Montant de l'indemnité compensatrice jour de congé non-pris égal au 1/10e de la rémunération totale brute annuelle /25 ;
 - Le montant de la rémunération totale brute annuelle à prendre en compte comprend le traitement indiciaire, le supplément familial de traitement, les primes et les indemnités.
- Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2017.

DELIBERATION n° 017240DE030720173 :

**CONVENTIONS A PASSER AVEC LA CDCHS ET SOLIDARITES
JEUNESSES POUR DES CHANTIERS DE JEUNES VOLONTAIRES
INTERNATIONAUX :**

Monsieur le Premier Adjoint explique que 3 chantiers ont été programmés cette année en partenariat avec Solidarités Jeunesses et la Communauté de Communes de la Haute Saintonge.

Ces chantiers sont les suivants :

- Chantier international « Le Pôle Environnement » : Eveil au développement durable : entretien du jardin potager, du bassin phytosanitaire, du poulailler, construction d'une serre, création d'un parcours pédagogique. (du 15 mai au 30 septembre 2017) ;
- Chantier international « La Maison des Bâteleurs » ; participation à la vie de la Maison et aux différentes activités : vie collective, échanges interculturels, chantiers (maintenance du site, réhabilitation des espaces verts, taille de pierre, potager) (du 12 juin au 28 août 2017) ;
- Chantier adulte afin de continuer la restauration des remparts du château de Montendre (du 4 au 25 septembre 2017).

Monsieur le Maire délégué de Vallet explique quant à lui qu'un chantier a par ailleurs été programmé en deux phases pour la restauration de la crypte de l'église Saint Babylas de la Commune associée de Vallet, une première phase se déroulant du 13 avril au 9 juillet 2017 et une seconde phase du 10 au 31 juillet 2017.

Sur ce dernier chantier, la Commune de Montendre s'engage à verser une participation financière de 2 050 € au titre de la première phase et 2 000 € au titre de la seconde.

Sur proposition du Premier Adjoint, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide d'adopter la convention entre la CDCHS, Solidarités Jeunesses et la Commune de Montendre pour les chantiers décrits ci-dessus ;
- Décide d'adopter les conventions entre la Commune et Solidarités Jeunesses pour les phase 1 et 2 du chantier de restauration de la crypte de l'église Saint Babylas décrites ci-dessus ;
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE030720174 :

VENTE DE MATERIEL DES SERVICES TECHNIQUES :

Monsieur le Premier Adjoint explique que Monsieur Xavier LEZEAU a manifesté son intention de se porter acquéreur de matériel réformé des services techniques.

Il s'agit :

- d'un camion plateau de marque PEUGEOT et de modèle 504 immatriculé 2160 WS 17 mis en circulation le 4 novembre 1996 et dont le contrôle technique n'est plus à jour ;
- d'une épareuse de marque BERRY de type R501AV de 2004 ;
- d'un broyeur d'accotement de marque ROUSSEAU.

Il propose d'acheter l'ensemble de ce matériel, en l'état, au prix de 1 500 €.

Sur proposition du Premier Adjoint, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide de vendre au prix global de 1 500 € les équipements décrits ci-dessus à Monsieur Xavier LEZEAU.

- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE030720175 :

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE RAVALEMENT DE LA FACADE DE LA MAIRIE ANNEXE DE CHARDES :

Monsieur le Premier Adjoint explique qu'il est nécessaire de procéder au ravalement de la façade de la Mairie annexe de Charde.

Cette opération représente un investissement de 6 602,75 € HT éligible au soutien financier du fonds de revitalisation du Conseil Départemental de Charente Maritime à hauteur de 25 % de ce montant, soit 1 650,69 €.

Sur proposition du Premier Adjoint, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Sollicite le soutien financier du Conseil Départemental de Charente Maritime à hauteur de 1 650,69 € correspondant à 25 % d'une dépense prévisionnelle d'investissement de 6 602,75 € HT pour les travaux de ravalement de la façade de la Mairie annexe de Charde.
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE030720176 :

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EXTENSION DU CLUB HOUSE DE GOLF :

Monsieur le Premier Adjoint expose que, depuis la création du club house de golf en 2006, l'association du golf club montendrais n'a cessé de se développer.

Elle compte désormais 325 adhérents, gère un golf rustique 9 trous, un pitch and putt, un practice de golf et un parcours école de 3 trous.

Elle gère une école de golf et trois classes golf du collège Samuel DUMENIEU, qui deviendront section golf à la rentrée 2017.

Elle compte aujourd'hui 5 salariés dont un directeur qui gère l'ensemble du personnel et de l'activité du golf en lien avec le Président et le Conseil d'Administration.

Aujourd'hui, le club house de golf est composé d'une grande salle qui sert d'accueil et de lounge et de deux blocs sanitaires. Le directeur travaille actuellement dans cet espace.

Afin d'assurer une meilleure gestion et une meilleure qualité de travail pour le directeur du golf, il est nécessaire d'étendre les locaux du club house dans les combles de ce bâtiment afin d'y créer un bureau isolé du reste du bâtiment.

Ce déplacement de l'activité administrative du rez-de-chaussée permettra en outre de récupérer de l'espace pour l'accueil des golfeurs à ce niveau.

Cette opération représente un investissement de 8 143,30 € HT éligible au soutien financier du fonds sport du Conseil Départemental de Charente Maritime à hauteur de 25 % de ce montant, soit 2 035,83 €.

Sur proposition du Premier Adjoint, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Sollicite le soutien financier du Conseil Départemental de Charente Maritime à hauteur de 2 035,83 € correspondant à 25 % d'une dépense prévisionnelle d'investissement de 8 143,30 € HT pour les travaux d'extension du club house de golf ;
- Précise qu'en accord avec l'association, les subventions de 2 735 € et 3 990 € octroyées au Golf Club Montendrais respectivement par délibérations n° 017240DE1004201716 et 017240DE1004201717 en date du 10 avril 2017 sont retirées et ne seront pas versées ;
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE030720177 :

CONVENTION A PASSER AVEC L'ASSOCIATION CLAP MONTENDRE POUR LA GESTION DU CINEMA

Madame le Deuxième Adjoint rappelle qu'en 2007, le cinéma de Montendre « Le Gallia » fermait ses portes. Dès lors un groupe de citoyens s'est mobilisé afin d'œuvrer à la réouverture d'un cinéma à Montendre, interpellant les élus sur la nécessité d'un tel lieu.

Elle explique qu'à Montendre, la richesse de la vie associative permet de proposer des événements culturels et festifs variés pour les habitants. Cependant ils n'offrent pas de régularité ni de caractère permanent et ce, aussi bien en terme de nombre d'événements que dans leur répartition dans l'année, essentiellement concentrés en été. Par ailleurs, aller voir une séance de cinéma nécessite pour les habitants de Montendre de parcourir au moins vingt kilomètres, engendrant un surcoût économique, écologique et entravant, dans nos territoires excentrés des pôles urbains, l'accès à la culture pour tous.

Face à ce constat, l'association CLAP Montendre s'est constituée autour des bénévoles qui ont initié le projet. L'association défend un projet de cinéma à Montendre permettant de développer, de diversifier l'offre culturelle au niveau local, de garantir une régularité dans la diffusion d'œuvres culturelles tout au long de l'année et d'être facteur d'attractivité du centre-ville en soirée.

Ainsi, en 2009, un diagnostic élaboré par Hexacom conforte la pertinence du projet et sa faisabilité. En 2011, un nouveau lieu pour construire le cinéma en centre-ville a été sélectionné, permettant d'envisager la concrétisation du projet.

Aussi, après un intense travail de définition du projet, l'association qui en a été à l'initiative souhaite maintenant le mettre en œuvre en prenant en charge sa gestion.

Le projet de cinéma tel qu'elle l'a conçu repose sur une double programmation. D'une part des films en sortie nationale, tout public, permettant de garantir l'attractivité et dans une certaine mesure, la rentabilité du service. D'autre part, une programmation plus qualitative basée sur la diffusion d'œuvres du catalogue labélisé Arts et Essais. A cette fin, environ huit séances par semaine seront proposées, 50 semaines par an. L'association s'engage donc pour un cinéma touchant tous les publics, cherchant à concilier cinéma populaire et cinéphilie.

En outre CLAP Montendre inscrit son action dans la perspective associative. Son but, d'éducation à l'image, est un facteur déterminant son action. En proposant des animations envers tous les publics, l'association souhaite faire vivre la salle comme lieu de développement de lien social. De plus, reposant sur un statut associatif, CLAP Montendre inclut dans son fonctionnement tous les citoyens désireux de s'impliquer dans son objet.

Au regard de ce projet qu'elle considère comme d'intérêt général et local, la collectivité fait le choix de s'engager :

- d'une part, en procurant à l'association une salle de projection. Les modalités de cette mise à disposition sont définies au sein de la convention proposée au vote. Les biens immobiliers et de projection appartenant à la collectivité, ce partenariat définit les champs d'intervention et de responsabilité réciproques.
- Par ailleurs, le parti pris d'un cinéma de qualité, support d'ouverture culturelle est un facteur clé permettant de déterminer la vocation d'intérêt général d'un tel projet. Cette vocation engendre des conséquences financières pour l'association. De ce fait, la collectivité souhaite contribuer au financement du projet par le versement d'une subvention, d'un montant de 13 683 € pour l'année 2017 et de 13 683 € au titre du premier semestre 2018.

En conséquence, au regard des différents engagements réciproques, afin de définir les modalités de mise à disposition de la salle de projection municipale et de versement de la subvention annuelle ; dans le but d'établir un partenariat solide et pérenne, conformément aux dispositions de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations une convention doit être établie entre l'association et la collectivité.

Sur proposition du Premier Adjoint, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Adopte la convention entre la Mairie de Montendre et l'association CLAP Montendre ;
- Attribue à l'association CLAP Montendre une subvention d'un montant de 13 683 € au titre de l'année 2017 ;
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE030720178 :

CONVENTION A PASSER AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LES TRAVAUX DU BOULEVARD DE SAINTONGE :

Monsieur le Premier Adjoint explique que les travaux de réhabilitation et de réaménagement du boulevard de Saintonge sont prévus pour débuter en mars 2018, après réalisation des travaux de réfection du réseau d'assainissement et d'enfouissement des réseaux électriques et télécoms.

Ces travaux prévoient de :

- re-calibrer la chaussée à 6 m en section courante,
- maintenir un trottoir accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) avec une largeur minimale de 1,50 m sur un côté au moins,
- créer une piste cyclable mono directionnelle de chaque côté,
- sécuriser les carrefours et l'accès au collège,
- reprendre la structure de chaussée,
- réhabiliter et renforcer le réseau pluvial existant,
- mettre à niveau les accessoires des réseaux.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 1 140 960 € HT, respectivement 540 440 € pour la tranche ferme et 600 520 € pour la tranche optionnelle.

Pour que le Conseil Départemental lance la consultation marchés publics préalable à la réalisation de cette opération, il est nécessaire que le Conseil Municipal adopte la convention définissant les responsabilités respectives de la Commune et du Département dans cette opération ainsi que le montant de leurs participations financières respectives.

Aux termes de cette convention, il est prévu que la maîtrise d'ouvrage de cette opération soit assurée par la Direction des Infrastructures du Conseil Départemental et que ce dernier fasse l'avance du montant total des travaux.

La Commune devra de son côté verser une participation de 570 000 € HT décomposée en 270 000 € HT pour la tranche ferme et 300 000 € HT pour la tranche conditionnelle. Elle devra

par ailleurs verser une avance de 30 % de sa participation à l'ordre de service de démarrage des travaux de chacune des deux tranches.

Sur proposition du Premier Adjoint, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Adopte la convention à passer avec le Conseil Départemental de Charente Maritime pour les travaux du boulevard de Saintonge décrite ci-dessus ;
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE030720179 :

ACQUISITION A TITRE GRATUIT DE 4 PARCELLES DE LA CITE DES SEPT CHEVALIERS :

Monsieur le Cinquième Adjoint explique que, dans le cadre de la préparation des travaux de réhabilitation des logements HLM de la Cité des Sept Chevaliers, l'examen des limites cadastrales des propriétés d'Habitat 17 a fait ressortir que le fossé de drainage ceinturant la Cité appartenait à la Commune de Montendre.

Son entretien relève donc de la responsabilité de la Commune de Montendre.

Néanmoins, en accord avec les représentants d'Habitat 17, il a été constaté et convenu que la configuration actuelle du terrain ne permettait pas la réalisation de ces travaux d'entretien à moins que l'arrière des jardins des habitations et les bandes de terrains situées à l'est des logements ne soient rétrocédées à la Commune.

C'est pourquoi un bornage a été réalisé afin de diviser les portions des parcelles propriétés d'Habitat 17 nécessaires au passage des engins de chantier qui entretiendront le fossé de drainage. Il s'agit des parcelles cadastrées section AH n° 121, 123, 124 et 125 d'une superficie respective de 154, 151, 32 et 77 m².

Il a été convenu que cette cession aurait lieu à titre gratuit au profit de la Commune de Montendre, les frais afférents à cette acquisition étant à la charge de cette dernière.

Sur proposition du Premier Adjoint, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide d'acquérir à titre gratuit les parcelles cadastrées section AH n° 121, 123, 124 et 125 ;
- Précise que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la Commune de Montendre.
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE0307201710 :

CONVENTION PRECAIRE POUR LA LOCATION DE LA BUVETTE DU BASSIN LUDIQUÉ :

Monsieur le Premier Adjoint rappelle que la buvette du Bassin Ludique fait l'objet, chaque année, d'une convention d'occupation précaire à un commerçant titulaire d'une licence de débit de boissons de 3^e catégorie minimum.

Il est nécessaire de renouveler cette convention pour l'exercice 2017.

Sur proposition du Premier Adjoint, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	18	
Contre		
Abstention	1	Monsieur Michel LATHIERE
Vote	Majorité	

- Décide d'autoriser la location de la buvette restauration rapide du Bassin Ludique pour en permettre l'exploitation par un commerçant titulaire d'une licence de débit de boissons de 3^e catégorie minimum ;
- Autorise le Maire à signer une convention précaire pour l'année 2017, non renouvelable, le Maire disposant du libre choix du commerçant ;
- Fixe le loyer dû à 400 euros par mois, calculé au prorata de la période d'ouverture du Bassin Ludique ;
- Précise que cette convention précaire pourra ne pas être renouvelée en 2018 ou son principe fortement modifié au regard des implications liées au projet de parc des labyrinthes.

DELIBERATION n° 017240DE0307201711 :

CONVENTION A PASSER POUR L'EXPLOITATION D'UN MANÈGE ET D'UN STAND AU LAC BARON-DESQUEYROUX :

Monsieur le Premier Adjoint rappelle que l'installation d'un manège et d'un stand sur le lac Baron-Desqueyroux, de Pâques à septembre, fait l'objet, chaque année, d'une convention à titre précaire avec l'exploitant de ces équipements.

Sur proposition du Premier Adjoint, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide d'autoriser la location, dans le cadre d'une convention d'occupation à titre précaire, d'un emplacement sur le site du Lac Baron – Desqueyroux aux fins d'exploiter un manège et un stand ;
- Autorise le Maire à signer une convention précaire pour l'année 2017 (de Pâques à Septembre), non renouvelable, le Maire disposant du libre choix du commerçant ;
- Fixe le loyer dû à 868,45 euros pour la totalité de la période ;
- Précise que cette convention précaire pourra ne pas être renouvelée en 2018 ou son principe fortement modifié au regard des implications liées au projet de parc des labyrinthes.
- Autorise le Maire à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE0307201712 : CREATION D'EMPLOIS :

Monsieur le Troisième Adjoint explique qu'il est nécessaire de procéder au recrutement d'un employé saisonnier pour assumer, durant la période estivale la réalisation de chantiers essentiellement des chantiers de peinture.

Il expose par ailleurs que, suite au départ à la retraite de l'agent détaché à temps plein sur les Communes associées et à son remplacement par l'agent jusqu'ici employé à 26/35^e sur les Communes associées, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (26/35^e) affecté aux Communes associées à compter du 11 septembre 2017.

Sur proposition du Premier Adjoint, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- autorise le recrutement d'un adjoint technique territorial contractuel saisonnier à temps complet rémunérés sur la base de l'indice brut 347 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle C1 applicable aux adjoints techniques territoriaux pour une période de 4 mois allant du 10 juillet 2017 au 10 novembre 2017 ;
- Autorise la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à 26/35^e à compter du 11 septembre 2017 ;

- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

DELIBERATION n° 017240DE0307201713 :

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR SOLLICITER DES SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE CHANGEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES DE L'ECOLE MATERNELLE :

Monsieur le Premier Adjoint rappelle que, par délibération n° 017240DE2003201715 en date du 2 mars 2017, le Conseil Municipal a sollicité des subventions pour les travaux de remplacement des menuiseries extérieures de l'école maternelle sur la base d'un estimatif prévisionnel de 126 910,50 € HT, soit une opération maîtrise d'œuvre incluse d'un montant de 133 030,50 € HT.

Le programme de travaux prévoit le remplacement de l'ensemble menuiseries extérieures en bois par des menuiseries extérieures en aluminium à rupture de pont thermique, avec une finition qualité marine.

Le coefficient thermique des châssis aluminium devra être au maximum de $U_w = 1.5 \text{ w/m}^2\text{.K}$ pour l'ensemble des menuiseries à l'exception de l'entrée dont le coefficient thermique de l'entrée devra être au maximum de $U_w = 1.8 \text{ w/m}^2\text{.K}$.

Les menuiseries recevront soit des doubles vitrages à faible émissivité du type 4-16-4, soit un verre de 4 mm, une lame argon de 16 mm et un verre de 4 mm, soit pour les parties vitrées fixes situées à moins de 1,00 ml du sol un vitrage de sécurité conformément à la réglementation des "ERP" : faible émissivité 44.2/12/44.2, soit un verre feuilleté 44.2 Stadip - 12 mm d'air - un verre feuilleté 44.2 Stadip. Par ailleurs, des stores solaires extérieurs seront mis en œuvre en remplacement de ceux existant.

Il explique qu'une consultation de marché public passé selon une procédure adaptée est en cours et n'aboutira qu'à la mi-juillet. La Commune ne dispose donc pas, à l'heure actuelle, d'un devis définitif pour ce projet.

Or, certains subventionneurs potentiels exigent à présent de disposer de devis et non plus d'estimatifs et demandent à ce que les montants de travaux repris dans les délibérations sollicitant les subventions soient identiques à ceux desdits devis.

Afin de pouvoir solliciter durant les mois de juillet et août des subventions pour ce projet, il expose qu'il apparaît donc nécessaire qu'en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal donne délégation au Maire pour solliciter toute subvention auprès de tout subventionneur potentiel pour les travaux de changement des menuiseries extérieures de l'école maternelle.

Sur proposition du Premier Adjoint, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide de déléguer au Maire, pour la durée du mandat la charge :
 - de solliciter toute subvention auprès de tout organisme pour le financement des travaux de changement des menuiseries extérieures de l'école maternelle ;
 - autorise le Maire ou le Premier Adjoint à accomplir toute démarche et signer tout document nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE0307201714 :

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX ARTS MARTIAUX MONTENDRAIS :

Madame le Sixième Adjoint explique que les tatamis actuellement installé dans le dojo de la salle omnisports Georges MARTINAUD sont la propriété des Arts Martiaux Montendrais.

Ces tatamis sont usagés et l'association sollicite une aide de la Commune pour procéder à leur remplacement.

Elle propose que soit accordée à l'association des Arts Martiaux Montendrais une subvention exceptionnelle de 6 000 € pour l'aider à faire l'acquisition des tatamis nécessaires au remplacement des anciens usagés.

Sur proposition du Premier Adjoint, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 6 000 euros à l'association des Arts Martiaux Montendrais ;
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à accomplir toute démarche et signer tout document nécessaire à cet effet.

15) Affaires diverses :

Monsieur le Premier Adjoint présente le compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire annexé au présent compte-rendu.

Madame Sandra NICOLLE, qui n'a pu participer à la visite du chantier du parc des labyrinthes qui précédait la réunion, demande quelques informations sur son déroulé.

Monsieur Giraudeau lui répond que la visite a consisté à découvrir l'agencement des bâtiments, expliquer la disposition des futurs accès et passerelles ; puis les élus ont visité le parc et les différents labyrinthes qui se dessinent peu à peu et qui vont évoluer dans le temps au fur et à mesure que la végétation va se développer.

Patrick GIRAUDEAU précise également précise que les réunions de chantier ont lieu tous les mercredis après-midi : même si le maître d'ouvrage de ce projet est la CDCHS, il y participe

chaque semaine accompagné du DGS, afin de suivre et de contrôler l'évolution des travaux et d'intervenir dans les choix quand des options sont proposées. Il se réjouit que les entreprises choisies se soient beaucoup impliquées dans ce chantier, qu'elles adhèrent à ce projet de parc.

A la question de Sandra NICOLLE relative au nombre d'emplois que pourrait générer le parc, Patrick GIRAUDEAU répond qu'on peut l'estimer à une dizaine d'emplois mais qu'il ne peut rien garantir.

Madame Marie GRUEL rappelle qu'au mois de mai ont eu lieu les festivités du 40^e anniversaire du jumelage avec Sulz Am Neckar et que les Montendrais ont comme toujours été très bien reçus, notamment par la municipalité de Sulz qui a à cœur de continuer à favoriser les échanges.

Michel LATHIERE ajoute que le modèle de fonctionnement du jumelage en Allemagne diffère peut-être de celui que nous connaissons mais que l'important est la forte implication du maire Gerd HIEBER qui a toujours manifesté une volonté très affirmée de pérenniser et renforcer ces liens.

Par ailleurs, il précise que l'association sulzoise GLOBAL s'est créée pour soutenir et animer les échanges avec Montendre mais aussi avec Altemberg son autre « jumelle » d'ex-RDA et contribue à ce dynamisme du jumelage allemand.

Patrick GIRAUDEAU conclut en assurant que la municipalité continuera de soutenir ces liens de jumelage avec Sulz.

Madame Marie-Noëlle TUGAS rappelle qu'avec le mois de juillet s'annonce un grand nombre de manifestations estivales : marchés nocturnes, festival Drôles de Mômes, Triathlon des Pins et que les cérémonies du 14 juillet verront des personnalités locales honorées.

Madame Elisabeth DIEZ expose au conseil que le lendemain du festival Free Music, le dimanche 25 juin, Mme Elise DABOUIS, sous-préfète de Jonzac, après avoir été présente une grande partie du week-end sur le site, a tenu à faire un débriefing avec les élus et services communaux à l'issue duquel elle a loué l'implication et le professionnalisme des services techniques et de leur responsable, Monsieur Christophe TESSONNEAU, dans l'organisation de cette manifestation d'ampleur.

Rien ne restant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h.

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,



Patrick GIRAUDEAU

Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire :

période du 06/04/2017 au 28/06/2017 :

Item : Prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget :

Date	Entreprise	Objet	Total TTC
10/04/2017	BATIPOSE AQUITAINE	Fourniture et pose porte maison de la chasse.	0,00
10/04/2017	PUISSANT Jacques	Contrat maîtrise d'oeuvre réhabilitation local associatif	2 400,00
12/04/2017	BATIPOSE AQUITAINE	Fourniture et pose porte maison de la chasse.	3 822,72
12/04/2017	BRUNET Jean-Marc	Pain restaurant scolaire Janv Fév et Mars 2017.	157,08
12/04/2017	COOPERATIVE REGIONALE	Eau réunion du 20 mars.	6,20
12/04/2017	SAS FORNEL FRERES	Denrées restaurant scolaire.	323,67
12/04/2017	BENARD ET CHASSELOUP	Courroie sèche linge école maternelle.	19,00
12/04/2017	GROUPE PIERRE LE GOFF SUD-OUEST	Produits d'entretien.	427,63
12/04/2017	SARL LC LAVAGE	Jetons lavage véhicules.	100,00
12/04/2017	ORAPI HYGIENE SUD OUEST AQUITAINE	Mayériel pour auto laveuse salle municipale.	158,08
12/04/2017	BIBLIOTHEQUE POUR L'ECOLE - PEMP	Livres bibliothèque.	319,79
12/04/2017	MILAN PRESSE	Livres bibliothèque.	182,73
12/04/2017	LA MAISON POP'	Frais surveillance inter classe cantine école élémentaire	2 162,10
12/04/2017	MARRAUD SAS	Changement vitrage cassé école maternelle.	330,00
12/04/2017	SOLENTIS SA	Portection escalier école maternelle.	1 423,20
12/04/2017	SA ALBERT	Dépannage chauffage bâtiment gare.	27,00
12/04/2017	SILLIKER SA	Frias d'analyses denrées restaurant scolaire.	107,36
19/04/2017	BRUNET Jean-Marc	Pain don du sang du 31 mars.	21,25
19/04/2017	SIRF	Denrées restaurant scolaire.	1 331,16
19/04/2017	MEMOIRE FRUITIERE DES CHARENTES	Porte greffe arbres salle des fêtes.	105,00
19/04/2017	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures chardes.	231,49
19/04/2017	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures vallet.	172,68
19/04/2017	LE COFFRE A LIVRES	Livres bibliothèque.	276,96
19/04/2017	SARL PERRAUD Michèle	Pineau vins d'honneur.	272,40
19/04/2017	SARL S.O.F.A.D. MEGA FETES	Pavillons france et europe.	424,32
24/04/2017	COOPERATIVE REGIONALE	Denrées et fournitures don du sang du 31/03/2017.	135,65

24/04/2017	BMSO - POINT P		Fouritures entretien et petit matériel.	3 059,38
24/04/2017	BREAUD Sébastien		Toile galva local associatif + poteaux et grillage	588,00
24/04/2017	JARDINERIES MONPLAISIR SAS		Fouritures espaces verts.	131,32
24/04/2017	SARL JARDIFLOR		Copeaux bois et agrafes espaces verts 2 gerbes	274,70
24/04/2017	SARL LANDREAU ET FILS		Dessus de puit ateliers.	96,82
24/04/2017	SAS JABEAU - BRICOMARCHE		Fouritures entretien bâtiments.	798,94
24/04/2017	YESSS ELECTRIQUE		Fourniture électrique ateliers.	378,54
24/04/2017	REXEL FRANCE SAS - SUD OUEST		Petit matériel électrique gendarmerie et bâtiments	506,56
24/04/2017	CACC		Vêtements de travail GALPAUD.	287,68
24/04/2017	L'ECHOPPE SARL		Vêtements travail CAE restaurant scolaire.	311,40
24/04/2017	LA POSTE - CSPN Clients Bordeaux		Frais distribution bulletin municipal.	462,15
24/04/2017	BREAUD Sébastien		Réfection broyeur ORCI.	1 224,00
24/04/2017	LAROCHE MOTOCULTURE		Réparation taille haie, débrou et nettoyeur.	341,81
24/04/2017	SA ALBERT		Dépannage chaudière presbytère.	24,75
24/04/2017	DUCHENE Isabelle - Atelier d'impression		Impression bulletin municipal n°2 + impression enveloppes mairie	2 779,80
24/04/2017	CHAINTRIER SARL		Frais transport élèves école maternelle le 31 mars	645,40
25/04/2017	SAS EURO-DROIT - MAISON DES DRAPEAUX.COM		Drapeaux pavoisement chardes.	203,35
26/04/2017	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION		Carburant véhicules 2è quinzaine mars.	1 103,13
26/04/2017	COOPERATIVE REGIONALE		Denrées restaurant scolaire et vins d'honneur.	50,09
26/04/2017	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION		Café filtres mairie montendre et réfrigérateur 84 vallet	218,78
26/04/2017	PREVOST Olivier		Pain restaurant scolaire.	258,05
26/04/2017	SAS FORNEL FRERES		Denrées restaurant scolaire.	469,90
26/04/2017	TRANSFOURMET OPERATIONS SAS		Denrées restaurant scolaire.	2 193,24
26/04/2017	A2C SERVICES		6 doubles clés.	33,00
26/04/2017	CEDEO		Fouritures diverses.	459,08
26/04/2017	SARL BOUE FRERES		Fouritures ateliers.	217,67
26/04/2017	SARL HORAUD MULTIMEDIA		Toner imprimantes bibliothèque, mairie de Vallet	639,89
26/04/2017	SARL JARDIFLOR		Plants fleurs espaces verts chardes.	78,80
26/04/2017	TOURBIERES DE FRANCE - EVADEA		Terreau espaces verts.	1 469,17
26/04/2017	DECIBELS		Révision moto police municipale.	569,66
26/04/2017	SARL BOUTEILLER FRERES		Réparation Ford connect.	693,28
26/04/2017	TESSIER Philippe		Pain JC du 11 nov 2016.	16,74
26/04/2017	FEDERATION DES MAITRES NAGEURS SAUVETEURS		Frais publication offres d'emploi MNS et BNSSA saisonniers	95,00
02/05/2017	AUTEFAGE Christian		Document d'arpentage échange terrain avec SCI L'HOTE	828,55

02/05/2017	AUTEFAGE Christian	Document d'arpentage acquisition terrain BOUTEILLER	699,38
02/05/2017	SARL CHARLASSIER	Lot n° 2 certificat et situation n°1 ossature bardage local associatif	13 966,20
02/05/2017	MARRAUD SAS	Lot n° 3 Isolation thermique extérieure décompte définitif local associatif	310,79
02/05/2017	MARRAUD SAS	Lot n° 9 Peinture décompte définitif réhabilitation local associatif	5 211,32
02/05/2017	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage aménagement quartier de la gare	3 500,00
03/05/2017	APAVE SUDEUROPE	Mission coordination réhabilitation local associatif	187,20
05/05/2017	SARL BLAMONT ET FILS	Combustible salle municipale.	1 925,00
05/05/2017	SIRF	Denrées restaurant scolaire.	1 187,94
05/05/2017	GROUPE PIERRE LE GOFF SUD-OUEST	Détergent.	403,87
05/05/2017	MANUTAN COLLECTIVITES	Rideau + rail bureau Maire et housses.	328,59
05/05/2017	SGDS - PROPNET	Produits d'entretien restaurant scolaire.	296,88
05/05/2017	SARL HORAUD MULTIMEDIA	Papier format A4.	438,00
05/05/2017	EDITIONS A VUE D'OEIL	Livres bibliothèque.	202,93
05/05/2017	MARRAUD SAS	Changement vitrage cassé salle municipale.	178,50
10/05/2017	SARL GARAGE DAVID	Acquisition véhicule camion IVECO 35C13 JPM DAILY	25 000,00
11/05/2017	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant véhicules 1ère quinzaine avril.	796,77
11/05/2017	COOPERATIVE REGIONALE	Denrées restaurant scolaire.	19,22
11/05/2017	COOPERATIVE REGIONALE	Fournitures et denrées mairies Vallet et chardes	47,25
11/05/2017	ACT SERVICE INFORMATIQUE	Toner imprimante école maternelle.	910,20
11/05/2017	SARL HORAUD MULTIMEDIA	Sacs aspirateurs.	25,80
11/05/2017	LAROCHE MOTOCULTURE	Kit débroussailluse Vallet.	250,00
11/05/2017	APAVE SUDEUROPE	Vérification réglementaire installation électrique	420,00
11/05/2017	APAVE SUDEUROPE	Vérification installation thermique fluide bâtiments	210,00
11/05/2017	APAVE SUDEUROPE	Vérification protection foudre église.	238,40
11/05/2017	B.V.C.T.S. SA	Vérification tivoli.	402,60
11/05/2017	DECIBELS	Révision moto police municipale.	569,66
11/05/2017	PLD AUTO SARL	Réparation véhicule Chardes/Vallet.	1 172,46
11/05/2017	DECLIC DISTRIBUTION	2 Drapeaux français mairie de Chardes.	87,98
12/05/2017	SARL BOUE FRERES	Acquisition chargeur pour tracteur KUBOTA.	10 800,00
15/05/2017	LE TRAIT DE L'UNION	Repas réunion labyrinthe du 27/04/2017.	240,00
15/05/2017	SARL SSB	Vieilleseries élections présidentielles du 23/04/2017	19,86
15/05/2017	TESSIER Philippe	Denrées réunion maire adjoints du 10/04/2017.	56,52
15/05/2017	MAISON DE LA PRESSE DES HALLES	Toner imprimante et fournitures bureau chardes.	167,50
15/05/2017	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures entretien et petit outillage ateliers	417,61

15/05/2017	LAROCHE MOTOCULTURE		Réparation matériel + kit débroussaillieuse	1 082,50
15/05/2017	ORAPI HYGIENE SUD OUEST AQUITAINE		Matériel pour auto lavase gymnase.	187,68
15/05/2017	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE		Panneaux places handicapés parking centre culturel	88,99
15/05/2017	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE		Panneaux signalisation rue du Calvaire suite travaux	1 321,17
15/05/2017	MORTUREUX Yolande		Livres bibliothèque.	560,16
15/05/2017	PRIMAGAZ - BORDEAUX		Location citerne gaz salle municipale.	383,45
15/05/2017	PRIMAGAZ - BORDEAUX		Location citerne gaz restaurant scolaire.	383,45
15/05/2017	RABOTIN SAS		Location conteneur avril château.	95,76
15/05/2017	SARL.MONTENDRE AUTOMOBILES		Réparation véhicule.	72,00
15/05/2017	SILLIKER SA		Frais d'analyses denrées restaurant scolaire.	107,36
16/05/2017	COOPERATIVE REGIONALE		Denrées réunion labyrinthe du 27/04/2017.	16,10
16/05/2017	BMSO - POINT P		Fournitures d'entretien	1 260,80
16/05/2017	SARL JARDIFLOR		Fournitures pour désherbage + gerbe cérémonie	110,20
16/05/2017	REXEL FRANCE SAS - SUD OUEST		Petit matériel électrique bassin ludique	202,55
16/05/2017	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE		Enrobé à froid voirie.	1 753,20
16/05/2017	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE		Panneaux de signalisation.	1 189,51
16/05/2017	SARL BERGER		Installation et signalisation déviation chantier Labyrinthe	1 738,00
16/05/2017	BERNEZAC COMMUNICATION		Travaux de nettoyage broyage forestier et rognage	2 161,80
22/05/2017	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION		Modifications et maintenance site internet ville de Montendre	907,20
22/05/2017	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION		Carburant véhicules 2è quinzaine avril.	859,89
22/05/2017	SAS FORNEL FRERES		Eau minérale ateliers.	79,20
22/05/2017	SIRF		Denrées restaurant scolaire.	448,30
22/05/2017	TRANSGOURMET OPERATIONS SAS		Denrées restaurant scolaire.	317,80
22/05/2017	ANTARGAZ		Denrées restaurant scolaire.	806,52
22/05/2017	A2C SERVICES		Gaz bâtiment 22 rue des Genêts.	712,50
22/05/2017	CEDEO		Cadenas + clés.	318,10
22/05/2017	MARTIN SOLS SA		Fournitures entretien.	170,59
22/05/2017	PPG DISTRIBUTION		Caillebotis bassin ludique.	556,32
22/05/2017	SGDS - PROPNET		Peinture blanche pour plafonds gendarmerie.	288,72
22/05/2017	TECHNO-BAT AQUITAINE		Produits d'entretien + chariots 2 seaux.	1 152,54
22/05/2017	MAISON DE LA PRESSE DES HALLES		Fournitures matériaux pour travaux maçonnerie bassin ludique	475,20
22/05/2017	MAISON DE LA PRESSE DES HALLES		Fournitures bureau mairie.	6,98
22/05/2017	BOUCHARD Jérémy - QUI FETE TOUT		Presse bibliothèque.	110,00
			Location four cuisine village de vacances du 08/04	360,00

22/05/2017	SARL CHARLASSIER		Changt vitrage suite effraction école maternelle.	188,28
22/05/2017	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION		Remplacement de la lanterne MD 125 Avenue de Sulz	501,66
22/05/2017	SARL ACFMI		Réparation camion nacelle.	4 159,39
24/05/2017	SARL CHARLASSIER		Mise en forme cloison bâtiment ex RESE 22 rue des Genêts	4 446,60
24/05/2017	PREVOST Olivier		Pain restaurant scolaire avril.	129,03
24/05/2017	PREVOST Olivier		Pizzas quiches départ retraite DE SOUSA agent coll	113,75
24/05/2017	SAS FORNEL FRERES		Dentrées restaurant scolaire.	160,47
24/05/2017	SIRF		Dentrées restaurant scolaire.	944,02
24/05/2017	SAS JABEAU - BRICOMARCHE		Fournitures entretien Vallet.	140,80
24/05/2017	SARL JARDIFLOR		Arrosoir espaces verts chardes.	4,95
24/05/2017	SARL JARDIFLOR		Plantis de fleurs espaces verts Vallet.	93,55
24/05/2017	TAPHANEL Céline		Nettoyage et abattage d'arbres après tempête et curage fossés	1 296,00
24/05/2017	SARL BOUE FRERES		Réparation sur tracteur KUBOTA.	574,80
24/05/2017	LES NOUVELLES EDITIONS DE L'UNIVERSITE		Publication page 43 Château édition petit futé 2017	1 500,00
24/05/2017	CHAINTRIER SARL		Frais de transport zoo la Palmyre école maternelle	465,00
31/05/2017	DUREPAIRE SAS		Gramulés chaudière gymnase.	1 875,98
31/05/2017	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION		Carburant véhicules 1ère quinzaine mai.	413,43
31/05/2017	COOPERATIVE REGIONALE		Dentrées restaurant scolaire.	23,56
31/05/2017	TESSIER Philippe		Vieilleseries élections présidentielles Chardes.	27,36
31/05/2017	CACC		Fournitures stade de foot.	20,88
31/05/2017	ETS J M BRUNEAU SA		Fournitures bureau mairie, bibliothèque et médiathèque	1 442,10
31/05/2017	SARL BOUE FRERES		Fournitures chardes.	25,16
31/05/2017	SASU ADHE PUB		Jeu de lettres adhésives "Ville de Montendre" nouv	36,00
31/05/2017	FUTURA PLAY SPORTS ET LOISIRS		Treillis de goulotte pour réparation bassin ludique	3 850,15
31/05/2017	SARL SOMADIS		Vêtements de pluie agents chardes et vallet.	81,50
31/05/2017	MILAN PRESSE		Abonnements revues bibliothèque.	112,00
31/05/2017	GETADE		Produits espaces verts.	800,00
07/06/2017	SAS FORNEL FRERES		Dentrées restaurant scolaire.	476,38
07/06/2017	SIRF		Dentrées restaurant scolaire.	1 540,16
07/06/2017	EURL DUMAS SEB-PAU		Fourniture de terre végétale espaces verts.	348,00
07/06/2017	SOLURIS		Transfert base données syndicat de la Livenne.	865,20
07/06/2017	GALIPAUD Patrice		Location matériel pour broyage des prairies.	288,00
07/06/2017	RABOTIN SAS		Location conteneur château Mai.	95,76
07/06/2017	SARL BOUTEILLER FRERES		Réparation véhicule.	198,65

07/06/2017	SARL GARAGE DAVID		Remplacement joint de culasse camion mercedes.	3 280,00
07/06/2017	MARTINEAU ARROSAGE IRRIGATION POMPAGE FILTRATION		Réparation station pompage stade de foot.	2 452,98
07/06/2017	SARL ACMI		Réparation nacelle.	919,90
07/06/2017	SILLIKER SA		Frais d'analyses denrées restaurant scolaire.	107,36
07/06/2017	DUCHENE Isabelle - Atelier d'impression		Impression bulletin municipal n°3	1 969,00
13/06/2017	SAS FORNEL FRERES		Denrées restaurant scolaire.	243,84
13/06/2017	SIRF		Denrées restaurant scolaire.	722,92
13/06/2017	TRANSGOURMET OPERATIONS SAS		Denrées restaurant scolaire.	1 542,00
13/06/2017	CACC		Fournitures entretien stade, tennis, école élémentaire	464,96
13/06/2017	ETNA PRODUCTION		Tampon empreintes Carte nationale d'identité.	41,88
13/06/2017	GROUPE PIERRE LE GOFF SUD-OUEST		Produits d'entretien.	1 051,20
13/06/2017	SARL ACMI		Bidon d'huile nacelle.	84,00
13/06/2017	SARL HORAUD MULTIMEDIA		Cartouche imprimante bassin ludique.	59,90
13/06/2017	MEDAN S.A.		Conteneur espaces verts.	886,62
13/06/2017	PHARMACIE DU CHATEAU		Produits pharmaceutiques bassin ludique.	140,00
13/06/2017	LA POSTE - CSPN Clients Bordeaux		Frais distribution bulletin municipal.	486,47
13/06/2017	LAROCHE MOTOCULTURE		Réparation élagusee espaces verts.	246,48
13/06/2017	SA ALBERT		Réparation fuite chauffage école maternelle.	82,58
13/06/2017	SARL JARDIFLOR		Gerbe obsèques MONTIGAUD Robert ancien conseiller	180,00
15/06/2017	SARL E.G.C.B. 17		Travaux de réfection du tobogan bassin ludique.	3 456,96
15/06/2017	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION		Carburant véhicules 2è quinzaine mai.	1 242,31
15/06/2017	BRUNET Jean-Marc		Pain restaurant scolaire avril et mai.	224,40
15/06/2017	A2C SERVICES		Doubles clés.	33,00
15/06/2017	REXEL FRANCE SAS - SUD OUEST		Fournitures local ex RESE.	813,18
15/06/2017	SA FABIEN MATERIAUX		Clôture + poteau	795,94
15/06/2017	SARL SNM		Fournitures service technique.	149,64
15/06/2017	SAS JABEAU - BRICOMARCHE		Fournitures diverses.	740,93
15/06/2017	SAS JABEAU - BRICOMARCHE		Fournitures entretien chardes.	260,63
15/06/2017	SAS JABEAU - BRICOMARCHE		Fournitures entretien Vallet.	11,88
15/06/2017	JARDINERIES MONPLAISIR SAS		Lame scie à élaguer + plants de fleurs espaces verts	103,97
15/06/2017	MARTINEAU ARROSAGE IRRIGATION POMPAGE FILTRATION		Petit matériel pour système arrosage stade.	225,46
15/06/2017	SARL FILMOLUX		Fournitures bureau bibliothèque.	34,24

15/06/2017	JARDINERIES MONPLAISIR SAS	Plantes à massif + géraniums espaces verts Chardes	35,51
15/06/2017	SARL JARDIFLOR	Plants de fleurs espaces verts Chardes.	318,28
20/06/2017	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Mission partielle maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement rue du Nord	814,05
20/06/2017	BMSO - POINT P	Fournitures diverses.	1 072,13
20/06/2017	ETS J M BRUNEAU SA	Cartouche multimédia + gommettes jc 11 nov	239,15
20/06/2017	EURE-FILM	Fournitures bibliothèque municipale.	451,92
20/06/2017	SARL BOUE FRERES	Fournitures+ entretien tracteur Kubota	696,82
20/06/2017	SARL PROTEC INDUSTRIES	Peinture pour tobogan bassin ludique.	248,11
20/06/2017	SGDS - PROPNET	Produits d'entretien.	581,28
20/06/2017	SOLURIS	Ordinateur portable directrice école Vallet.	759,11
20/06/2017	VEDIF Collectivités	Potelet voirie.	732,00
20/06/2017	SOLURIS	Frais d'accès au logiciel brique	512,52
20/06/2017	SOLURIS	Acquisition 2 unités centrales accueil mairie HP	3 177,55
20/06/2017	SOLURIS	Acquisition ordinateur portable HP probook G3 secrétaire général	1 642,00
22/06/2017	CEDEO	Fournitures entretien bâtiments.	1 200,31
22/06/2017	COMPTOIR DE BRETAGNE	Verres cantine chardes.	102,00
22/06/2017	OCEDIS SAS	Produits traitement eau bassin ludique.	2 566,56
22/06/2017	SUEZ RV OSIS OUEST	Pompage nettoyage bacs à graisse restaurant scolaire	358,80
27/06/2017	Entreprise BRET Florent	Remaniement toiture halles	18 427,20

Item : Procéder, dans la limite d'un montant de 600 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre des décisions mentionnées au 3 de l'article L 1618-2 et au a) de l'article L 2221-5-1 sous réserve des dispositions du c) de ce même article et passer à cet effet les actes nécessaires :

Réalisation d'un crédit-relais auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes à différé d'amortissement et taux fixe :

Montant : 500 000 € Commission d'engagement : 500 € Taux d'intérêt : 0,78 % par an Taux effectif global de la période d'amortissement du prêt : 0,82 %
Durée du prêt : 3 ans

Item : Exercer au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1^{er} alinéa de l'article L 213-3 de ce même Code, conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2005 délimitant les zones soumises à droit de préemption :

Reçu le	Propriétaire	Mandataire	Nature et adresse du bien	Slon et n°	Surf parcelle	Prix	Date	Bénéficiaire	Renonc.	Date départ
28/03/2017	Serge COCUAUD	Me Caroline SANTOS-MAUVEZIN 2 rue du Château 33920 SAINT-SAVIN	Habitation 50 Avenue de la République	AO n°174	8 A 42 CA	102 300 €	06/04/2017	M. André BELLEGO	X	06/04/2017
29/03/2017	Nathalie PIEC, Chloé LAUZEL et Tristan LAUZEL	Me Sébastien FIEUZET 6 Impasse des Bruyères 17130 MONTENDRE	Habitation 44 Avenue de Royan	AI n°46	15 A 83 CA	65 000 €	06/04/2017	M. Guillaume JOLLY	X	06/04/2017
30/03/2017	Philippe TUGAS	Me Sébastien FIEUZET 6 Impasse des Bruyères 17130 MONTENDRE	Habitation 3 rue du Stade	AO n°232	3 A 31 CA	65 000 €	06/04/2017	Mme Mireille BROSSARD	X	06/04/2017
28/04/2017	Olivier et Valérie CHOTTEAU	Me Loïc DELPERIER 15 route de Léognan 33172 GRADIGNAN	Habitation 9 Bd de Saintonge	AN n°8	59 A 44 CA	61 538 €	09/05/2017	Mme Dominique TERREAU	X	12/05/2017
02/05/2017	Jean Louis MARRAUD et Annie PEROTIN	Me Caroline SANTOS-MAUVEZIN 2 rue du Château 33920 SAINT-SAVIN	Habitation 21 rue des Brouillauds	AB n°119	4 A 96 CA	107 000 €	09/05/2017	M. Guillaume MAUREL	X	12/05/2017
16/05/2017	Michel ROBINEAU	Me Anne CHENU chemin des Groies de chez Fouché 17504 JONZAC	Habitation 21 route de Blaye	AE n°45 et 59	7 A 26 CA	84 500 €	17/05/2017	?	X	19/05/2017
22/05/2017	Bernard TURPAUD et Raphael PAPOT	Me Sébastien FIEUZET 6 Impasse des Bruyères 17130 MONTENDRE	Habitation 27 Le Gua	456 B n°1818, 1821, 1824, 1890, 1892, 1894, 1817 et 1820	18 A 09 CA	155 000 €	22/05/2017	M. Eric FARINEAU	X	24/05/2017

22/05/2017	Georges BRACHET	Me Laurent DAESCHLER Chemin des Groies de Chez Fouché 17500 JONZAC	Habitation 26 avenue de la Gare	AO n°157	3 A 77 CA	15 000 €	22/05/2017	M. et Mme Jean Jacques Dominique CATEAU	X	24/05/2017
22/05/2017	Serge COUCUAUD	Me Caroline SANTOS-MAUVEZIN 2 rue du Château 33920 SAINT-SAVIN	Habitation 50 Avenue de la République	AO n°174	8 A 42 CA	102 839 €	22/05/2017	M. André BELLEGO	X	24/05/2017
24/05/2017	Thierry GAUVILLE	Me Caroline SANTOS-MAUVEZIN 2 rue du Château 33920 SAINT-SAVIN	Habitation 10 rue de l'Ancien Hyppodrome	AD n°101	8 A 92 CA	183 000 €	29/05/2017	Mme Catherine CATHÉLINEAU	X	31/05/2017
26/05/2017	Gil BOITARD	Me Isabelle KLOPP BAUDRY 14 rue de Saint Bonnet 17150 MIRAMBEAU	Habitation 7 rue Edouard PICQUENARD	AO n°76	18 A 90 CA	193 000 €	29/05/2017	M. et Mme Pierre HARRAU	X	31/05/2017
01/06/2017	Francine TRIPOTEAUD	Me Sébastien FIEUZET 6 Impasse des Bruyères 17130 MONTENDRE	Magasin et Habitation 16 route de Blaye	AA n°46 et AD n°119	7 A 83 CA	85 000 €	12/06/2017	M. Christophe PASTOR-PONS et Mme Anne-Marie OGLECKI	X	15/06/2017
08/06/2017	Jean-Michel BRAUD	Me Sébastien FIEUZET 6 Impasse des Bruyères 17130 MONTENDRE	Habitation 12 Place des Halles	AA n°135	3 A 31 CA	133 000 €	12/06/2017	M. Jean-Baptiste ROY	X	15/06/2017
16/06/2017	Monique VEUILLE	Me Sébastien FIEUZET 6 Impasse des Bruyères 17130 MONTENDRE	Terre Le Pas du Milieu Ouest	AL n°39	72 A 45 CA	40 000 €	19/06/2017	M. et Mme Didier VIGNERON	X	22/06/2017
16/06/2017	Bernard TURPAUD	Me Sébastien FIEUZET 6 Impasse des Bruyères 17130 MONTENDRE	Habitation 40 rue de St Savin	BA n°116	6 A 50 CA	122 000 €	19/06/2017	M. et Mme Bernard Christian VIGNAUD	X	22/06/2017
16/06/2017	Jacqueline LASSAGNE, Serge RATIER et Christiane RENAUD	Me Sébastien FIEUZET 6 Impasse des Bruyères 17130 MONTENDRE	Habitation 27c rue de la Libération	090 B n°1447, 1594, 1595, 1596, 1598, 1808 et 1809	50 A 25 CA	147 000 €	19/06/2017	M. et Mme Guy LEMOINE	X	22/06/2017